56me Année — Nouvelle Série — No 288 Le Numéro : 7 francs PARAIT LE SAMEDI SAMEDI 28 JUILLET 1951.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 300 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Télé. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 30 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Mystérieuses et troublantes révélations

de quelques liasses poussiéreuses d'archives notariales ou municipales

Savez-vous bien, mes chers lecteurs, ce qui peut transparaitre en les filigranes d'un vieux parchemin tout fripé ?

Je voudrais comme point final et comme conclusion justificative à cette petite question épineuse de ce qui peut légitimement nous revenir dans les Manuscrits d'Arène, vous parler de certains précieux documents qu'il n'est au pouvoir de personne cette fois de nous arracher. Je vous l'avais fait entrevoir dans mes deux derniers articles et il s'agit bien de ces deux actes en parties doubles et concernant la naissance fictive et réelle de Jean des Figues et concernant aussi son départ de ce monde et pour le grand voyage que nous devons tous, fatalement, accomplir.

Et je voudrais vous parler plus spécialement aujourd'hui, de l'acte de notoriété dressé à Sisteron et dans l'étude même du successeur de Me Cabridens, et je précise, en date du 4 Janvier 1897 et dix jours après la mort de Paul Arène survenue en ville d'Antibes et, comme vous le savez, la veille même de la Noël 96, et tandis que le conteur-poète était entrain d'arranger sa crêche de santons et de santibelles.

Les archives et les minutes des études notariales et comme celles non moins officielles des actes de l'état-civil, dans les bureaux de nos Mairies, peuvent laisser percer quelquefois à travers la sècheresse de leurs grimoires et l'administrative aridité de leurs particulières et spéciales écritures, les évocations mystérieuses et chères surtout au cœur de ceux qui croient encore aux choses de symbole et du rêve.

Ainsi donc, au moment de la célébration de ce Centenaire d'Arène, en Juin 43, et alors que devant nos yeux l'on avait placé sur une table au tapis vert un paquet de liasses impressionnantes, poussiéreuses et fripées, constituant les vieux registres d'autrefois, il nous avait été donné publiquement lecture solennelle d'un double acte de naissance mystérieux et à double personnage. Un acte de naissance étrange, et celui d'abord de Paul Auguste Arène, dressé par Lodoïs Civatte, 1er adjoint au Maire et en présence aussi de quatre braves témoins accourus avec le brave horloger pour attester la vérité de cet évènement et qui se dédoublait, si l'on peut dire, avec une autre naissance similaire, car il y avait ensemble deux nouveaux-nés au lieu d'un seul, et entre les feuillets jaunis et usés du parchemin aux filigranes transparents, apparaissait la figure avenante de celui qui avait su se choisir et poser son berceau entre les branches lisses et satinées d'un figuier, si bien que M. le Chevalier Porte-Epée ayant droit à son blason et qui plus tard pouvait faire étinceler au petit doigt de sa main gauche une bague écussonnée à son chiffre et à ses armes et puisqu'elle portait aussi — d'azur — à un tas de figues mûrissantes et faisant la perle au soleil et y distillant leurs gouttes de miel, si bien que M. le Chevalier Jean des Figues était « né » pareillement et de la sorte et de la manière la plus authentique et certifiée sur le même registre ad hoc, et comme tout cela était contresigné, pour les temps présents, à venir et futurs et sans la moindre erreur.

Et c'est une semblable émotion que j'éprouvais, l'autre jour, en relisant de plus près, plus attentivement, l'acte de notoriété qui fut établi et dressé le 4 Janvier 97 en l'étude et par le ministère de Me Bassac, notaire à Sisteron, et successeur en titre et immédiat de Me Cabridens César Tullius. Et c'était aussi un acte en partie double où les deux mêmes personnages semblaient encore superposés.

J'avais failli retrouver aussi et y déclinant leurs noms et leurs qualités, au nombre des témoins requis et instrumentaires le fameux «Quique» vous m'entendez bien, le fameux « Quique », l'ancien porte-croix et porte-crouss des Pénitents bleus ou gris et qui déjà figurait dans un autre acte illustre et de quelque célébrité. acte dressé par Me Gasparrin, notaire à Pampérigouste et lorsqu'il s'était agi de procéder à une acquisition pharamineuse, mais cette fois il était remplacé par deux ou trois de ces vieux Sisteronnais autoctones du temps passé, de l'âge héroïque, et l'Eugène Mouton, dit Mérinos, coiffeur à la Placette de l'Horloge, et ce Justin Colomb, garde assermenté du Canal de St-Tropez et ce Cassarine, dit Cassarini, doté d'un appétit pantagruélique, et l'ancien « Suisse » de l'Eglise à l'habit rouge écarlate, le Coquelin qui rembourait de coton ses maigres tibias d'échassier, ce qui faisait dire sur son passage à deux petites dissipées malicieuses et moqueuses « qu'as fa de tes bouteou ? qu'as-tu fait de tes mollets ? » un jour que le brave Coquelin avait ses bas blancs mal tirés ou bien les avait privés de leur étoupe nécessaire.

Mais celui que j'avais le mieux connu était cet Eugène Mouton, dit Mérinos. Et je revois encore la vétuste boutique de coiffeur de la Placette de l'Horloge et qui ne pouvait prétendre être ce qu'on appelle un Salon ou un Lavatory. Il n'y avait là qu'une installation rudimentaire et sommaire et sans luxueux lavabos et il n'y avait qu'un seul et unique fauteuil, placé de biais, mais immense et monumental et rappelant à s'y méprendre celui du barbier de Pézenas où venait s'asseoir Poquelin Molière lorsqu'il faisait la province avec la première troupe de son illustre théâtre, et il y avait encore à la porte de la boutique et comme enseigne de cuivre, ces deux petits plats à barbe tout minuscules, qui se balançaient comme deux girouettes.

Nos quatre témoins bénévoles figuraient donc sur l'acte de notoriété, mais à côté des deux autres témoins dits instrumentaires et l'on sait qu'un adage juridique spécifie en la matière cet axiome « quod abondat non viciat ; ce qui abonde ne vicie pas ».

Et les deux autres témoins de marque un peu plus rutilante étaient l'Empailleur de légremuses Gustave Tardieu, et le très fin Gaston Beinet qui écrivit jadis au temps où il cultivait les Muses, cette délicieuse œuvrette « La Cigale à l'auteur d'Estelle M. de Florian ». Ils avaient voulu l'un et l'autre et en témoignage de leur admiration pour le maître de style qu'était Paul Arène apposer leurs signatures sur un grimoire de justice et sur cet acte de notoriété faisant suite à l'acte de décès officiel de la Mairie d'Antibes et tous les deux avaient prononcé au moment des obsèques deux discours des plus remarquables et que l'on peut retrouver dans les collections du « Sisteron-Journal » et j'avais relevé dans l'un d'eux cet ancien mot du Psalmiste et si rempli de vérité «Invidéo quia quiescunt» c'est-à-dire je les envie ceux-là qui meurent et parce qu'ils reposent en l'achèvement de leur rêve ! Et l'acte de notoriété revêtu lui aussi de quelques « abondantes signatures » et rédigé semble-t-il avec toutes les herbes de la St-Jean contenait en annexe, la copie de l'acte de décès transmise par la Mairie de cette petite ville Céruléenne et devant laquelle était venu s'éteindre celui qui avait écrit la Chèvre d'Or au pays du Puget Maure et celui qui de sa main avait tracé en plus l'attestation suivante de Johannès Figuléi operœ quœ supersunt, c'est-à-dire les œuvres immortelles et destinées à ne point périr de celui qui s'était aussi appelé « Jean des Figues ».

Acte de naissance et acte de décès, actes de notoriété tous ces documents se rapportant à une double personne et à une sorte de personnage mixte, si j'ose dire, peuvent valoir au centuple ces quelques bouts d'autographes dont il nous sera fait une si parcimonieuse répartition et puisque je parlais tout à l'heure du « signataire » Gaston Beinet dans l'acte du 4 Janvier 1897, ne nous avait-il pas donné en plus, dans un article paru trois ans auparavant et le 18 Novembre 1894, un certain portrait de Paul Arène d'après un bel éloge de Coppée paru dans le journal « Le Journal », et vous me permettrez de vous le mettre sous les yeux la prochaine fois.

Nos Manuscrits et nos Inédits commencent à faire la boule de neige. Nous semblions déshérités, mais nous prenons notre revanche.

Hippolyte SUQUET.

Lettre ouverte à mes amis Toine et Ugène

Sisteron, le 25 Juillet 1951.

Chers Amis,

Les jours s'écoulent, ici, paisibles, heureux, dans la détente complète; que ne peuvent-ils toujours durer. Les jours les plus heureux sont ceux qui n'ont pas d'histoire, comme les peuples, comme les hommes.

Hier, un homme s'en est allé dont on ne peut dire qu'il n'a pas eu d'histoires. Cet homme est sorti de la vie, il entre dans l'Histoire mais mieux eut valu, pour lui, qu'il naisse et meure gros Jean comme devant. Après avoir vécu aux sommets de la gloire, il a touché le fond de la misère morale.

La plupart de ceux qui l'ont jugé et condamné à mort il y a cinq ans, sous l'empire des passions déchainées, n'oseraient sans doute plus le faire aujourd'hui avec tant d'assurance.

Si Philippe Pétain a trahi son pays Dieu le savait et l'a déjà jugé. Pour moi je n'y puis croire. On ne renie pas, à 85 ans, tout un passé de devoir et de gloire alors qu'on n'attend plus rien de la vie et qu'on a son avenir derrière soi.

Le dernier Maréchal de France est mort. Paix à ses cendres ! Il fut, je crois, le bouc émissaire chargé des péchés — on disait autrefois : d'Israël.

« Sic transit gloria mundi ». Par les temps qui courent, chers amis, il vaut mieux être tâcheron ou même cul-de-jatte que Maréchal de France ou Président du Conseil. Ce dernier métier surtout devient de plus en plus difficile. Depuis un mois que les électeurs ont parlé, les Présidents pressentis n'ont pas réussi à se faire entendre.

Le Président, M. Queuille, a refusé de faire la cueillette. Notre bon voisin, le gavot M. Petsche, après avoir prêché dans le désert, a rendu son tablier à M. Vincent et lui disant : Moi je m'en fous je suis d'Auriol !

L'Africain M. René Mayer, qui est un dur, a moins parlé, il a bousculé le pot de fleurs ; il s'est présenté d'autorité devant l'Assemblée et il a réuni le chiffre impressionnant de 241 voix sur 620 et quelques députés. C'est plus un pot de fleurs qu'il faut bousculer, c'est un panier de crabes qu'il faut mettre d'accord !

Monsieur Vincent va être obligé de faire comme à la foire et de crier : à qui le caleçon ? Dire que ces Messieurs s'étaient apparentés ! s'ils n'étaient pas parents qu'est-ce qu'ils nous feraient voir ?

Dans la vie, mon cher Toine, il vaut mieux, tu le sais, souvent un bon ami qu'un très proche parent.

Les suites de la guerre se font toujours sentir. On a fiché pendant cinq ans des coups de bâtons dans la mare aux passions, toute la vase est remontée du fond et elle a empoisonné l'atmosphère pour plusieurs lustres.

Il y a trois mois, le grand Charles a prédit que « avant un an nous retournerions aux urnes ». Nous en prenons le chemin.

Ugène, tu as encore ta chance, toi qui te désolais du refus de ta candidature, tu peux te préparer. On va changer encore un coup la loi électorale ; cette fois ça sera le scrutin uninominal à deux tours. Et puis on changera encore un peu la Constitution. On reviendra peut-être à celle de 1875. On ne sait pas encore.

Pauvre France ! Il faut qu'elle en ait une bonne de Constitution pour n'être pas encore claquée.

Allons ! Messieurs les Députés, vous vous êtes mariés il y a un mois seulement, donnez le bon exemple aux français ! faites bon ménage ! partagez-vous les maroquins généreusement, gentiment, faites-vous des concessions ; vous savez bien que c'est comme çà seulement qu'on peut éviter le divorce.

Allons ! un bon mouvement, vous en avez déjà fait fuir trois ; acceptez M. Tibouffi ou M. Grattefort que notre bon Vincent va vous proposer. Ne regardez plus la couleur de son poil ! Si vous êtes bien sages vous pourrez vous voter une petite augmentation d'ici la fin de l'année!

Voilà, chers amis, ce que je dirai à nos représentants si je pouvais les joindre. Je suis certain qu'ils accepteraient. Toutefois gageons, vieux amis, qu'ils finiront par s'entendre tout de même ; ils ne tiennent pas à retourner aux urnes, l'ombre du grand Charles qui se profile sur les gradins les ramènera à la sagesse.

Au revoir, chers amis. Hier nous avons vu passer le Tour de France, c'était beau, les géants de la route, ils sont plus réjouissants que les géants de la politique. Ah ! le Tour, quelle belle foire commerciale !

Louis SIGNORET.

Le passage du Tour de France à Sisteron

Un champ de course qui se déplace sur un ruban de route. Une vision saccadée d'une seconde à peine... Une vision brève, rapide, fugitive, un éclair, une impression, non pas de cyclistes en maillots bigarrés, le jaune flambant au soleil, mais de très souples jockeys aux multicolores casaques et courbés en avant sur leurs étranges montures de fer. Et tous amalgamés, agglutinés, accolés en un seul groupe, dans un peloton en bon ordre et bien serré, sans qu'aucun coureur ne se détache encore et ne vienne prendre la tête en vainqueur. Une avalanche d'autos et motos en pétarades et en tourbillons. Voitures de tourisme et voitures surtout de réclames publicitaires.

Le Tour passe, comme un météore et une étoile filante et une Comète en plein jour. Et hop, hop, hop, que ça gaze.

Et c'est ce que nota pour vous l'enfourcheur de Pégase au passage du Tour de France à Sisteron.

Compagnie de l'OS

Nous apprenons que la Compagnie de l'Os fera sa sortie annuelle demain Dimanche, en parcourant le tour de la Méouge.

Cette Compagnie déploiera toutes ses forces sur un théâtre d'opérations extérieures pour effectuer ses grandes manœuvres hippiques.

A chaque étape, après l'arrivée des troupes, présentation de la section de Cavalerie accompagnée par la Musique de la Compagnie.

L'Aide de Camp : Illisible.

KERMESSE des Eclaireurs de France

Comme chaque année, le groupe local des Eclaireurs de France avait organisé une grande kermesse dont le programme était particulièrement important et varié.

Cette kermesse avait lieu, comme l'an passé, dans le cadre magnifique du Parc de l'Ermitage appartenant à Mme Massot-Devèze qui avait bien voulu le mettre, cette année encore, à la disposition des organisateurs.

Vendredi soir, après le brillant défilé de la Clique des « Touristes des Alpes » dans les rues de notre ville, un Concert fut offert au public de la kermesse. Le bal avec l'orchestre Mélodia-Jazz connut un grand succès et créa une ambiance charmante et sympathique.

Le Samedi, jour du 14 Juillet, la matinée fut marquée par deux attractions inédites à Sisteron : une démonstration de judo par le Club de Gap qui intéressa beaucoup de sportifs, ainsi que le public, et les danses rythmiques exécutées par les jeunes filles du Collège de Manosque sous la haute direction de Mme Meynier. Ce spectacle de haute classe conquit tous les spectateurs émerveillés du talent de ces jeunes danseuses.

En soirée, plusieurs saynètes furent interprétées avec talent par le groupe local des Eclaireuses, ainsi que par les jeunes filles du Collège Moderne de Sisteron qui avaient bien voulu prêter bénévolement leur concours. Une séance de cinéma retraçant le grand voyage des Eclaireurs de France en Suisse, l'an passé, compléta l'agrément de la soirée.

Le Dimanche, d'excellents chanteurs bien connus des Sisteronnais, Mlle Richaud, MM. Gauchet et Rocca, se produisirent avec succès. Le talent de Mlle Bontoux fut très apprécié et son concours des plus précieux. Ensuite le Quadrille Sisteronnais, avec son entrain habituel, exécuta plusieurs danses. Comme nous le savons, ce groupe obtient toujours de grands succès. Actuellement il se prépare à assister prochainement à une fête folklorique à l'étranger où Sisteron sera brillamment représenté. Aussi les Sisteronnais sont fiers de ce groupe dont la renommée est si grande, et remercient Mme Massot-Devèze qui le préside, après l'avoir fondé, avec un inlassable dévouement.

En définitive, magnifique réussite de cette grande kermesse organisée dans un très beau site et qui, favorisée par le beau temps, connut une affluence considérable.

Les Eclaireurs remercient sincèrement tous ceux qui ont contribué à l'éclatant succès de cette fête, et notamment Mme Massot-Devèze, la Municipalité de Sisteron, etc...

»:«

Numéros gagnants de la Souscription des Eclaireurs de France

Tirage du Vendredi 13 Juillet : 1.345 10 dixièmes de la Loterie Nationale ; 1.698 pique-fleur ; 1.271 chemise garçonnet ; 1.654 abat-jour en faïence ; 1.351 bouteille mousseux ; 1.459 gilet enfant pochette assortie ; 1.733 foulard soie pour dame ; 1.572 chaussures en daim pour enfant ; 1.284 bouteille apéritif ; 1.119 deux livres ; 1.226 boite berlingots ; 1.738 bouteille sirop ; 1.127 pochette papier à lettre ; 1.276 corbeille à pain ; 1.524 cravate ; 1.431 une barre de nougat.

Tirage du Dimanche 15 Juillet : 2.258 bouteille apéritif ; 1.896 abat-jour et bonbonnière ; 2.911 corbeille à pain et bonbonnière ; 1.398 paire d'espadrilles ; 2.774 biscuits champagne et pain d'épice ; 1.081 épaule d'agneau ; 1.471 béret et cravate.

Ces lots sont à retirer chez Mlle Latil, Maisons d'Etat, Avenue de la Libération, avant le 30 Juillet 1951.

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

AVIS DE M. LE MAIRE. — M. le Maire porte à la connaissance des intéressés son arrêté en date du 17 courant :

Article 1er. — Les véhicules automobiles à l'arrêt dans les rues et sur les places publiques devront arrêter leur moteur et éviter ainsi toute émanation de gaz et de fumée.

Article 2. — Dans toute l'agglomération ces véhicules ne devront en aucun cas utiliser les klaxons de route.

Et rappelle son Arrêté Municipal du 13 Novembre 1936 interdisant le stationnement dans les rues et sur les places publiques de la ville de tous véhicules transportant des carburants liquides, tels que essence, pétrole et mazout. Que les dits véhicules pourront être garés au centre du champ de foire.

La gendarmerie et la police locale sont chargés de l'exécution des arrêtés ci-dessus et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

A VENDRE

Quartier du Gand, JOLI JARDIN plein rapport, 8 ares.

S'adresser à l'Etude de Me PERRIN, notaire à SISTERON.

BOULANGERIE DE GARDE. — Lundi 30 Juillet, M. Bernaudon Marius, Rue Droite.

TRAVAUX COMMUNAUX.— Les Entrepreneurs de travaux publics et artisans sont informés que des travaux de rectification d'une rue seront traités sur appel d'offres et sous soumissions cachetées. Le projet s'élevant à 260.000 francs est déposé au Secrétariat de la Mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les soumissions seront reçues jusqu'au Samedi 11 Août 1951 à 11 heures 30, dernier délai.

BUREAU DE BIENFAISANCE.— La Distribution des Bons du Bureau de Bienfaisance aura lieu au Secrétariat de la Mairie Jeudi 2, Vendredi 3 et Samedi 4 Août.

LES CAHIERS
DE DEVOIRS DE VACANCES
(Edition Magnard)
sont en vente
à la Librairie LIEUTIER, Sisteron.

A L'OFFICIEL. — Nous avons lu avec plaisir au « Journal Officiel » les distinctions que viennent d'obtenir plusieurs membres des Sociétés Mutualistes de notre ville dans l'ordre de la Prévoyance Sociale.

Madame Gassend, vice-Présidente et Mme Lieutier Félicie, Secrétaire, se voient décerner le ruban de Chevalier du Mérite Social.

M. Georges Latil, Secrétaire-Trésorier de la Société Mutualiste homme, est nommé au même titre Chevalier du Mérite Social.

Aux nouveaux promus nous adressons nos bien vives félicitations pour ces distinctions bien méritées.

A VENDRE

Remise pouvant servir de garage libre de suite ; Tonneaux et Fûts en bon état.

S'adresser au Bureau du Journal.

ECOLE DE GARÇONS
TOMBOLA DE L'AMICALE LAIQUE DE SEGRE. — Résultats du tirage effectué le 14 Juillet :

Le no 159.250 gagne l'Automobile « Vedette » ; 043.109 une chambre à coucher ; 042.394 une salle à manger ; 121.840 un Vélosolex ; 016.145 un poste de T. S. F.; 156.803 une barrique de vin d'Anjou; 169.040 196.746, 217.588 une bicyclette, etc.

Consulter à la porte de l'Ecole Maternelle, Place du Tivoli, la liste complète des numéros gagnants.

A VENDRE

Voiture 4 roues, divers harnais, outils de terre, 2 charrettes et divers autres objets.

S'adresser au Bureau du Journal.

HYMENEE. — A l'occasion du mariage de M. Louis Beaume, commerçant, avec Mlle Jeanne Cattin-Masson, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 2.000 francs à répartir comme suit: 500 frs pour le goûter des vieux ; 500 frs pour les sapeurs-pompiers ; 500 frs pour les Scouts de France et 500 frs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice.

Avec tous nos remerciements nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

AVIS A NOS ABONNES. — Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Juillet, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal **156-36** Marseille.

Il est également rappelé à nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 10 francs.

TAXI GALVEZ
S'adresser
BAR DU COMMERCE
Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 2

VARIETES - CINEMA
Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et en soirée
« LA BELLE DE TANGER »
et Johnny Weissmuller dans
LE TRESOR
DE LA FORET VIERGE

PERMIS DE CHASSE. — Les demandes de permis de chasse sont reçues dès à présent au Secrétariat de la Mairie.

Cherche en location

MAISON du Pré de Foire, appartement avec local pouvant servir pour commerce.

S'adresser au Bureau du Journal.

AVIS DE LA MAIRIE. — M. Brémond Etienne est prié de vouloir bien se présenter au Secrétariat de la Mairie pour retirer une pièce le concernant.

L'OFFICIEL DES MARQUES
Caractéristiques et Prix des Voitures Camions, Motos, Tracteurs Agricoles

L'édition du 3me trimestre, révisée et mise à jour, donne les caractéristiques et Prix des Châssis, Voitures, Camions, Camionnettes, Cars, Motocyclettes et Tracteurs Agricoles, ainsi que les Cours des Voitures et Véhicules industriels d'occasion.

C'est le catalogue de la construction mondiale de tous véhicules à moteur.

Envoi franco contre 100 francs en mandat ou timbres.

L'OFFICIEL DES MARQUES
23, Rue Truffaut, PARIS (17e).

ETAT-CIVIL

du 20 au 27 Juillet 1951

Naissances : Jean Marie Désiré Tron, Avenue de la Libération. — Mauricette Elyane Marie Thérèse Sénéquier, Avenue de la Libération.— Jacques Gabriel Amayenc, Avenue de la Libération. — Bernard Rémy André Chevaly, Avenue de la Libération.

Publications de Mariages : Marcel Lucien Aubertin, contrôleur sur acier et Yvette Josiane Jouglard, couturière, domiciliés à Sisteron. — Lazare Joseph Capeau, artisan ébéniste domicilié à Château-Arnoux et Cécile Marie Antoinette Reynier, sans profession, à Sisteron.

Mariage : Louis Marie Gaston Beaume et Jeanne Claudette Cattin-Masson, à Sisteron.

Décès : Claire Marie Henriette Jaume, veuve Reymond, 66 ans, rue Porte-Sauve. — Louise Marguerite Mégy, veuve Bayle, 71 ans, Avenue de la Libération.

SALIGNAC

Demain Dimanche 29 Juillet, à 14 heures, Concours de Boules, à Pétanque, 5.000 francs de prix plus les mises.

LES
Vêtements PHILIP
Rue Droite — SISTERON
offrent un choix considérable de
COSTUMES Peignés et Sport
PANTALONS Gabardine et Lainage
VESTES velours et fantaisie
GABARDINES - IMPERMEABLES
CHEMISERIE
VETEMENTS DE TRAVAIL
TAILLEURS — ROBES
CHEMISIERS
JUPES et VESTES fantaisie
NOUVEAUTES
COSTUMES 1re COMMUNION

PARIS-MATCH
Cette semaine
NUMERO SPECIAL COULEURS
Magnifiques documents photographiques sur
Les Nuits de Paris ont 2.000 ans.

chez **MUSSO**
RUE SAUNERIE
LIQUIDATION
de plusieurs articles
COSTUMES
Hommes et Jeunes Gens
à partir de 3.500 francs
UN CHOIX DE ROBES
à partir de 1.250 francs
SPECIALITE
D'ARTICLES DE TRAVAIL
Bleu de Changaï
toujours à l'ancien prix
Dépositaire
de la Maison Adolphe LAFFONT
de Lyon.

ENTREPRISE GENERALE
ELECTRICITE
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie — Tél. 101
Installation Force et Lumière
Cuisinière Electrique « THERMOR »
gaz butane, électricité, bois, charbon
FRIGIDAIRES FRANCO - SUISSE
garantis 5 ans
Réchauds Ventilateurs
Electro-Clôture
Groupe Electro-Pompes
Moteurs Chauffe-Eau
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE
T. S. F. — Vente et Réparation.

LES MEILLEURS...
DES MEILLEURS
EN VENTE :
dans les bonnes Alimentations de la Ville.

Constitution de Société

Par acte sous seing privé en date à NICE, du quinze Juillet mil neuf cent cinquante et un, enregistré à SISTERON le vingt six Juillet mil neuf cent cinquante et un, folio 95 case 541, il a été constitué une Société à responsabilité limitée régie par la loi du sept Mars mil neuf cent vingt cinq.

Cette Société a pour objet : « Courtages d'assurances et contentieux en général ; mandataire en vente de fonds de commerce ; cartes de transports publics et licences de transports de toutes natures ainsi que prêts hypothécaires. Toutes transactions mobilières et immobilières, industrielles et commerciales. Les transports publics et louage de véhicules. Plus généralement toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles et commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter le développement ».

La dénomination est : SERIS-TRANSPORTS - A. S. T. I. - CONTENTIEUX.

La durée est fixée à quatre vingt dix neuf années.

Le siège social est fixé à NICE, 3, Avenue Malausséna.

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLE FRANCS divisé en deux cent parts sociales de mille francs chacune, toutes entièrement libérées.

La Société est administrée par Monsieur Maurice ALLEGRE, nommé Gérant de la Société sans limitation de durée.

Deux originaux de l'acte précité ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE le vingt sept Juillet mil neuf cent cinquante et un.

Pour Extrait :
Le Gérant : ALLEGRE M.

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNEBRES
CERCUEILS TOUS GENRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières en tous genres
PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite ATELIER : au Collet SISTERON

ALLEGRE & CHASTEL
Téléphone 205
ASSURANCES TOUTES NATURES
CREDIT
AUTOMOBILE et INDUSTRIEL
3, 6, 9, 12, 15, 18 mois
à partir de 8 o/o l'an
Dans les 2 heures
un crédit peut vous être accordé.

MENAGERES ET CONNAISSEURS
exigez et dégustez l'excellent
Café "HOVA"
Café « HOVA » marque de choix
En vente
dans toutes les bonnes épiceries
Vente en gros
Société Commerciale d'Alimentation.

CHARBONS de toutes provenances
BOULETS — ANTHRACITE — LIGNITE
Passez dès à présent
vos commandes chez...
Emile JOUVE
Rue Saunerie — SISTERON — Téléphone 7

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de La Coste, SISTERON
SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
— Prix Modérés —

ACHETEZ DU CAFE
COURAGEUX
LE MEILLEUR
en vente dans toutes les bonnes épiceries
AROME QUALITE

ECONOMIE SECURITE
avec
Vélosolex
35.000 francs
chez tous les Agents locaux
Concession régionale: Garage BUES.

FAITES VOS ACHATS
DE CHARBON
en vous adressant chez
Marceau BLANC
Rue Saunerie — SISTERON

A LA PENSÉE ARTICLES FUNERAIRES
COURONNES PERLES et CERAMIQUE
CHRIST FLEURS LIVRES
PUT Emile Ne pas confondre... A LA PENSEE
Rue Notre-Dame — La Coste SISTERON

Mme Couton
informe le public qu'elle continue et qu'elle se tient à sa disposition pour...
TEINTURERIE DEGRAISSAGE
STOPPAGE
BRODERIE
S'adresser :
53, Rue Droite — SISTERON
et Bar Moderne, Rue Saunerie.
PRIX AVANTAGEUX
Livraison dans la semaine.

DES APPAREILS PHOTO
à un prix raisonnable !...
Unifex 6x9 1350 fr.
Ultrafex 6x9 1850 fr.
pour faire des photos 6x9 toujours nettes et réussies, aussi belles qu'avec un appareil de 15.000 frs.
Remboursement de l'appareil au bout d'un mois s'il ne vous donnait pas satisfaction.
DROGUERIE PHOTO BERNARD
63, Rue Droite — SISTERON

Achetez vos meubles au Spécialiste du Meuble
BOUISSON fabricant 10, Rue Saunerie, SISTERON
Grand Choix en Magasin aux Meilleurs Prix
CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER
Studios — Cuisines — Bureaux — Salons
Literie — Sièges — Tapis — Linos
Poussettes — MEUBLES D'ENFANTS — Landaux
Tous Meubles STYLE et MODERNES sur commande
AVANT TOUT ACHAT... UNE VISITE S'IMPOSE ! !

© VILLE DE SISTERON